

3.4 - ACTIVITÉS ENCADRÉES

En conformité avec les orientations politiques fédérales, et sous la responsabilité des clubs organisateurs ou des organismes territoriaux délégataires, les activités encadrées constituent un éventail d'activités proposées à l'ensemble des licenciés, quel que soit leur niveau.

CIRCUIT DES RENDEZ-VOUS FÉDÉRAUX D'EXPRESSION TECHNIQUE

1 - PRÉSENTATION

Niveau d'organisation : Les comités et/ou les ligues peuvent donner délégation d'organisation à des clubs suffisamment structurés.

Ces regroupements de perfectionnement technique concernent les pratiquants de Judo et de Jujitsu de tous âges, qui souhaitent apprendre, faire des randoris, parler Judo.

Durée maxi pour un participant : 2h30

Fréquence d'organisation : 1 fois par mois, dans un lieu différent si possible dans le comité ou la ligue selon le niveau du responsable de l'organisation de l'animation fédérale. Ces regroupements seront inscrits au calendrier. L'encadrement sera assuré par des professeurs reconnus par les conseillers techniques et les hauts gradés de l'OTD organisateur.

Les hauts gradés auront comme mission spécifique, la transmission de notre Culture et de notre Histoire.

2 - OBJECTIFS

Ces animations rentrent dans le dispositif d'actions menées en matière de développement et de pratique du judo pour le plus grand nombre et visent à :

- élargir l'offre d'animations sportives à l'ensemble de nos pratiquants, avec en toile de fond : le plaisir, le bien être, la sécurité dans la pratique, le perfectionnement ;
- proposer des actions de proximité avec une organisation simple d'une durée courte, avec un « temps plein » d'activités pour les participants ; Exemple : animation Ne-Waza
- animation ouverte à partir de la catégorie des minimes
- population également visée : tous stagiaires en formation (qualifications fédérales et professionnelles), enseignants, arbitres, pôles, athlètes de haut niveau
- déroulement d'une animation type
- séance de judo (1h30 maximum)

- séquence dirigée, basée sur les geiko amenant ;
 - progressivement du randori au sol suivie de :
 - rencontre ne-waza (2h maximum) : à partir de ceinture verte
 - avec un règlement favorisant la pratique d'un judo ouvert et dynamique
- [Cf. Règlements textes officiels](#)
- arbitrage spécifique
- Le plaisir de partager devra prendre le pas sur la recherche d'un classement éventuel

3 - PARTICIPANTS

- Activité ouverte des minimes aux seniors et notamment les judokas de plus de 40 ans
 - Année de naissance [Cf. Textes officiels](#)
 - Grade minimum : ceinture orange
 - Contrôle de l'identité du licencié par l'intermédiaire du passeport sportif ou de tout autre support permettant de justifier l'identité
 - Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) à la pratique du judo ou questionnaire médical annuel établi à la prise de licence en fonction du règlement médical
- [Règlement médical – Titre II – Article 7 et suivants](#)
- Licence FFJDA en cours

4 - CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- 1 partie technique
- 1 partie d'exercices d'application
- 1 partie culturelle et d'échanges

La fin de la réunion, moment privilégié passé ensemble, doit être très conviviale.